

LE STATIONNEMENT PAYANT ET RÉSIDENTIEL À VILLEURBANNE


AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

POUR LES RÉSIDENTS

Il existe 4 secteurs de stationnement résidentiel à Villeurbanne. L'adhésion au droit de stationnement permet de vous garer dans le secteur où vous habitez au tarif préférentiel de : 2€/jour, 15€/mois ou 150€/an.

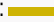

A B C D : stationnement résidentiel

Dans certaines rues sur ces secteurs, le stationnement résidentiel est interdit.

Elles sont matérialisées par ce symbole sur le plan : 

POUR LES VISITEURS OCCASIONNELS

Il existe 2 zones de stationnement payant à Villeurbanne.

- La zone 1 en centre-ville : 
- et la zone 2 qui comprend les 4 secteurs de stationnement résidentiel (**A B C D**) et quelques rues : 

TARIFS

- Zone 1 : 2€/h jusqu'à 1h30 et 3.40€/h au-delà
- Zone 2 : 1.40€/h jusqu'à 2h30 et 3.80€/h au-delà

Le stationnement est payant du lundi au samedi, de 9h à 19h.

Il est gratuit en soirée, les dimanches, les jours fériés et au mois d'août.

POUR LES PROFESSIONNELS

Sur toutes les zones payantes

Artisans : 1 heure gratuite et 1,50€/h au-delà

Professionnels de santé : 1h30 gratuite par visite

P : Parking public

P+R : Parc-relais

